

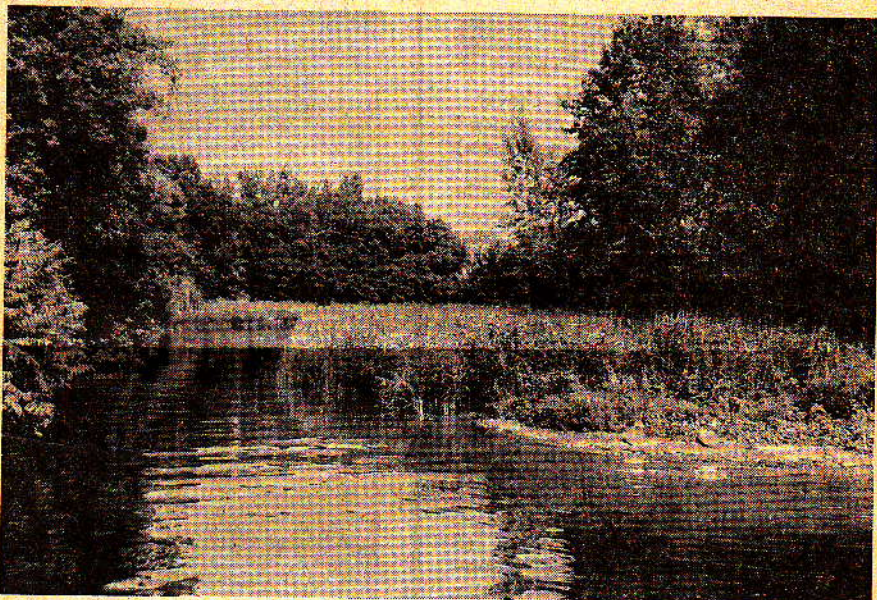
Mies a maintenant une exclusivité suisse

Deux réserves naturelles

MIES — Entre la Route Suisse et le lac, à quelques mètres de la frontière genevoise de Versoix, presque inconnue ou tout du moins bien cachée, existe une « gouille », celle des Crénées qui est la seule « gouille au lac » connue sur La Côte. Elle a cette particularité d'être alimentée par les eaux du lac et de n'être accessible que par le lac. D'autre part, cette « gouille » des Crénées est la seconde « gouille » située sur la commune de Mies, l'autre étant la « Gouille Marion », dans le bois de Veytay.

Depuis quelque temps déjà, des conseillers de la commune avaient demandé que Les Crénées soient protégées et ils viennent d'être entendus en haut lieu puisque le Service de la protection de la nature et des sites vient d'approuver une demande de la municipalité.

Selon un conseiller, les autorités de Mies, en sollicitant la protection de cette « gouille », ont voulu éviter que le plan d'eau soit transformé ou encore exploité.



La « gouille » des Crénées : le silence de la nature.

(photo Egger)

PROPRIÉTÉ PRIVÉE MAIS EAUX CANTONALES

Car il existe des paradoxes assez amusants lorsqu'on étudie la situation de cette « gouille ». Ses eaux sont tout d'abord cantonales puisqu'elles appartiennent au lac Léman, mais ses rives sont propriété privée ainsi que les arbres, les terres et les roseaux qui l'entourent.

Les propriétaires actuels n'exploitent pas cette étendue d'eau qui dépend des domaines du château de Pourtalès. Mais si le château et ses abords étaient vendus, il se pourrait que cette « gouille » soit transformée en piscine, en bassin pour poissons rouges ou en élevage de grenouilles, voire en but de promenade avec entrées payantes.

La décision du Conseil de Mies vient donc à temps. Elle suit, de deux ans, la décision de protéger la « Gouille Marion » dans le bois de Veytay. La « Marion » est maintenant réserve naturelle et elle est accessible à tous ceux qui veulent vivre dans la nature sans l'abîmer. On peut approcher la « gouille » pour voir évoluer les animaux, sauf aux temps de la nidification où les promeneurs ne sont autorisés à circuler que sur les chemins. On a même désigné quelques personnes qui font, avec gentillesse, régner l'ordre et dressent, même, parfois, quelques contraventions.

La « Gouille Marion » est donc un exemple qui sera suivi puisque le Service de la protection de la nature

et des sites a pris la décision qui suit:

« Le nouveau règlement des réserves entrera en vigueur au début de 1976 après avoir été soumis à la sanction du Conseil d'Etat. Le biotope des Crénées sera donc une réserve de chasse et nous veillerons, à ce moment-là, à compléter cette disposition par des mesures de protection de la nature qui seront prises conjointement avec celles de la conservation de la faune. »

C'est clair, net et précis. Et cela fera plaisir à tous les amoureux de la nature. Notamment aux jeunes de Versoix et de Mies qui, sous la conduite du Dr Reynold Rychner, excellent ornithologue, font un effort pour protéger les oiseaux de ce secteur de La Côte. Les équipes du Dr Rychner se montrent très actives, notamment lors de la nidification des canards, principaux habitants de ces lieux.

On peut signaler que la « gouille » sert encore, par gros temps, de refuge pour les embarcations et qu'il y a vingt ans seulement, tous les gamins de Mies et des environs venaient y patiner. Les gens de la région s'en souviennent encore. Si on n'aura plus le droit de pêcher dans les eaux dès 1976, on pouvait jusqu'à ces derniers jours y prendre quelques tanches, car la « gouille » est passablement vaseuse.

Mies aura donc une exclusivité vaudoise et peut-être suisse: celle de posséder deux « gouilles » protégées: Marion et Crénées.

Gérard PENTECOTE